

LE BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET QUARTIERS D'ÉTÉ RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021

Comme chaque année depuis plus de 20 ans, les enfants, les jeunes âgés de 3 à 17 ans, vont pouvoir pratiquer gratuitement une vingtaine d'activités ludiques, sportives et culturelles dans un écrin de verdure, au carrefour de Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan et Montfermeil.

En 2021, le pilotage de cet événement sera assuré par le service des Sports de la Ville de Livry-Gargan.

Vous trouverez ici le règlement intérieur permettant de cadrer le bon déroulement du dispositif.

ARTICLE 1 : Programme

Des activités à accès gratuit sont proposées en Forêt de Bondy en direction des jeunes inscrits en structures « collectives », municipales, associatives ainsi qu'aux individuels.

Forêt Régionale de Bondy				
Accueil	Tranche d'âge	Matin	Après-midi (1)	Après-midi (2)
Balade numérique (jeu de piste à travers la forêt),	7 ans et plus	10h15 - 11h30	14h15- 15h30	15h45 - 17h00
		10h30 - 11h45	14h15 -15h30	15h30 - 16h45
Passage du PSC1	11 ans et plus	9h45 - 17h45		
Sécurité Routière trottinette électrique et simulateur moto (Parking),	8 ans et plus	10h-11h/11h-12h	14h-15h / 15h-16h	
Pôle 1				
Parcours accrobranche,	3 à 5 ans	10h - 12h00		
	6 à 12 ans	10h00 - 12h00		
	12 ans et plus (1)	14h00 - 16h00		
	12 ans et plus (2)	14h00 - 16h00		
VTT,	9 ans et plus, 12 ans et plus	10h30-11h45	14h15-15h30	15h45-17h00
Sport en réalité virtuelle,	10 ans et plus	10h-11h/11h-12h	14h-15h / 15h-16h / 16h-17h	
Badminton,	8 ans et plus	10h15 - 11h30	14h15 -15h30	15h45 - 17h00
	12 ans et plus	10h-12h		
	6-9 ans	14h-15h30		
Arts du Cirque,	9-12 ans	15h30-17h		
	6 ans et plus	10h-11h 11h-12h	14h-15h / 15h-16h / 16h-17h	

Karaté	9 ans et plus	10h30-11h15 / 11h15-12h	14h-15h / 15h-16h / 16h-17h
Calligraphie Japonaise	9 ans et plus	14h-15h30	
Laïdo	9 ans et plus	15h30-16h15	16h15-17h
Handball	5 ans et plus	10h-11h30	14h-15h30 15h30-17h

Pôle 2

Trotinette Tout Terrain,	8 à 12 ans	10h30 - 11h45	14h00 - 15h15	15h30 - 16h45
Hoverboard Tout Terrain,	9 ans et plus	10h15 - 11h30	14h15 - 15h30	15h30 - 16h45
Balle Ovale (Rugby),	6 ans et plus	10h15 - 11h30	14h00 - 15h15	15h30 - 16h45
Pilotage de Drone,	8 ans et plus	10h15 - 11h30	14h15 - 15h30	15h45 - 17h00
Archery Tag,	10 ans et plus	10h30 - 11h45	14h00 - 15h15	15h30 - 16h45
Olympiade "Koh-lectif"	8 ans et plus	10h30 - 12h	14h - 15h30	15h30 - 17h00
Danse Hip-hop	6 ans et plus	10h30 - 11h45	14h15 - 15h30	15h45 - 17h00

Hors site

Centre équestre de Montfermeil 82 - 84 Avenue des primevères prolongée 93370 Montfermeil				
Equitation	6 ans et plus	10h00 - 12h00	14h00 - 15h30	15h30 - 17h00
Centre nautique Roger-Lebas 49 Avenue du Consul Général Nordling 93190 Livry- Gargan				
Aisance aquatique (3 groupes)			10h00 - 12h00	

ARTICLE 2 : L'Accueil

L'accueil s'effectue sur la Forêt de Bondy, au 2 Allée Jean Jaurès 93470 COUBRON. Des sanitaires et un point d'eau y sont disponibles. Les divers renseignements sur le dispositif sont affichés (encadrement, etc...). Des membres du dispositif seront présents tout au long des temps d'ouverture pour coordonner le dispositif, gérer le flux des inscrits, répondre aux questions etc.

Les premiers soins sont dispensés par les encadrants des enfants présents (animateurs de la structure dont sont issus les enfants, parents, tuteurs, etc.), qui restent en permanence responsables de leur groupe. Les intervenants du dispositif sont garants du bon fonctionnement de leur activité, mais ne pourront en aucun cas se substituer aux référents des enfants et jeunes inscrits.

En cas d'incident, les secours sont appelés si besoin par le coordinateur ou les gardes forestiers en patrouille.

Chaque activité ne pourra se faire qu'après être passé par le point accueil (voir Article 3 : modalité d'inscription) afin d'obtenir un numéro d'inscription, sauf pour les activités escalade, aisance aquatique et équitation où le rendez-vous est directement sur le site de pratique (voir Article 1 : programme).

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

Les groupes ont prioritairement accès aux différentes activités en fonction des réservations effectuées par téléphone au **06 86 15 18 43** à partir du 14 juin 2021, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00.

Celles-ci seront confirmées et mises en ligne sur le site internet prévu à cet effet (www.livry-gargan.fr).

Les réservations de dernière minute se feront sur place.

Il conviendra de prévenir, bien en amont, si le groupe ne peut être présent sur le créneau réservé.

En arrivant sur les lieux, le responsable du groupe doit se présenter au coordinateur (point accueil) en possession :

- du présent règlement intérieur signé par le responsable du service ou de l'association
- de la fiche d'inscription groupe complétée et signée.

A noter :

- Les inscriptions en amont du dispositif sont réservées aux groupes.

Une réservation sera considérée comme acquise et engage à se présenter sur la forêt dès qu'elle apparaîtra sur les plannings en ligne sur www.livry-gargan.fr

- Chaque structure réserve un créneau dans la mesure où un groupe de 8 jeunes minimum est assuré,

- Pour les stages PSC 1, la feuille d'inscription en groupe doit nous parvenir au plus tard une semaine avant,

- Les individuels sont orientés vers le coordinateur qui procédera à l'inscription sur place (pour les mineurs, autorisation parentale sur place ou par le biais des partenaires) grâce à la « Fiche d'inscription individuelle ».

ARTICLE 4 : Assurances

Seuls les groupes (associations, services municipaux...) assurés pour des activités effectuées hors de leur structure de base ont accès aux activités.

Les individuels devront garantir être en possession d'une assurance civile couvrant le type d'activité pratiqué.

ARTICLE 5 : Activités

L'ensemble des activités a lieu dans la Forêt de Bondy à l'exception de l'Equitation (Centre équestre de Montfermeil, 82 - 84 Avenue des primevères prolongée 93370 Montfermeil), l'Aisance aquatique (Centre nautique Roger-Lebas, 49 Avenue du Consul Général Nordling 93190 Livry-Gargan).

Les utilisateurs devront se rendre à l'ensemble des activités par leurs propres moyens.

Les animateurs responsables des groupes constitués devront assurer un encadrement actif dans l'activité. Leur présence et leur participation sont indispensables.

ARTICLE 6 : Règles de vie

Le comportement de tous doit être compatible avec les règles de vie en collectivité. Dans le cas contraire (vol, agressivité, non-respect des consignes, des animateurs et du personnel ou de toute personne) le coordinateur du dispositif pourra ne plus accepter un groupe ou des individuels.

La structure VVV Forêt de Bondy ne peut être tenue responsable en cas de vol, pertes ou détériorations d'objets appartenant aux personnes accueillies.

Le respect du règlement intérieur du bois de Bondy relatif au respect de l'environnement est, lui aussi de rigueur.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

Toute inscription sur le dispositif vaut autorisation de prise de photos ou de films de ses participants. Les images pourront être utilisées pour diverses publications (journaux, affiches, tracts, expositions photos...) relatives aux V.V.V.

ARTICLE 8 : Divers

Les porteurs du dispositif se réservent le droit de modifier le présent règlement intérieur si les circonstances l'exigeaient.

Néanmoins, toute inscription vaut acceptation du règlement en vigueur au moment de la réservation.

Le 2021,

NOM Prénom :

« Lu et approuvé », signature :